

Prudence !

La DSCR et la FUB

Cyclistes, brillez !

Avant de prendre mon vélo, je vérifie la présence et le bon fonctionnement de mon éclairage.

Que dit la réglementation ?

A l'avant

Un phare blanc ou jaune

Un catadioptre (réflecteur) blanc



A l'arrière

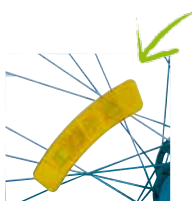
Un feu

Un catadioptre rouge



De côté

Des catadioptres visibles latéralement et sur les pédales



Attention, depuis le 1^{er} octobre 2008, le port du **gilet de haute visibilité** est **obligatoire** hors agglomération la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

La **délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR)** élabore et met en œuvre la politique de lutte contre l'insécurité routière.

Elle rappelle régulièrement, au travers de ses campagnes de communication, que le cycliste doit disposer d'un **vélo en bon état, bien équipé, bien éclairé**, et connaître et appliquer les règles de déplacement, de jour comme de nuit.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR)
Paris La Défense
Tél. : 01 40 81 80 01
www.securite-routiere.gouv.fr

Fort de son réseau de plus de 185 associations locales, la **FUB** agit pour promouvoir l'usage du vélo comme **moyen de déplacement au quotidien**. Ses associations sensibilisent notamment à l'importance d'un vélo bien équipé et d'un éclairage de qualité pendant la **campagne « Cyclistes, brillez ! »** qui a lieu chaque année à l'automne.

La FUB est membre et participe activement aux travaux du conseil national de la sécurité routière (CNSR) depuis 2012.



Fédération française
des Usagers de la Bicyclette (FUB)
12 rue des Bouchers • 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 75 71 90
fub@fubicy.org
www.fubicy.org

**A vélo,
voir et être vu,
C'EST VITAL !**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Le matériel d'éclairage

Cycliste non équipé

! **SOYEZ PRUDENT !**

Cycliste équipé

La circulation nocturne est dangereuse pour tous les modes de transport :

Moins de 10 % des déplacements à vélo se font la nuit mais ils entraînent encore **23 % des accidents mortels** (source : bilan Sécurité Routière 2011) !

Une tendance à l'amélioration est observée depuis 10 ans. En effet, en 2004, les déplacements à vélo la nuit étaient à l'origine de 44 % des tués. Donc restons vigilants et continuons à rouler éclairés !

Faux ami, l'éclairage urbain est trompeur, il permet de voir, mais ne suffit pas pour être bien vu !

L'ÉCLAIRAGE ACTIF

... émet une lumière qui permet de voir et d'être vu.



Le feu avant blanc ou jaune et le feu arrière rouge sont des **équipements obligatoires** la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Amovible ou fixe ?

Un éclairage **fixé de manière permanente** au vélo :

- évite les oublis,
- réduit le risque de vol de l'éclairage.

Pile ou dynamo ?

A la différence des piles qui se déchargent, les **dynamos** sont autonomes, mais de qualité très inégale.

L'idéal, c'est une **dynamo de moyeu**, qui fonctionne par tout temps, à pleine puissance et sans faire de bruit. Leur prix, quand elles sont montées de série, devient de plus en plus abordable.

Ces systèmes sont compatibles avec des **condensateurs** qui permettent de rester visible pendant quelques minutes à l'arrêt (par exemple, au feu rouge).

Il existe également des **systèmes d'éclairage à induction magnétique** sans contact (sans piles).

Les éclairages actifs et passifs sont indispensables de nuit, mais aussi de jour dès que pluie et brouillard rendent la visibilité insuffisante !



L'ÉCLAIRAGE PASSIF

... réfléchit la lumière et permet d'être vu.



Equipements obligatoires

Les catadioptr (réflecteurs) avant, arrière, sur les roues et sur les pédales sont **obligatoires**. Il existe également des **pneus avec flancs rétro-réfléchissants** qui dispensent d'avoir des catadioptr de roue (ou possibilité d'ajouter des bandes réfléchissantes autocollantes).

Equipements fortement conseillés

- gilet haute visibilité* : Attention, depuis le 1^{er} octobre 2008, le port du **gilet de haute visibilité** est **obligatoire hors agglomération la nuit** ou lorsque la **visibilité est insuffisante**.
- pince à vélo réfléchissante*
- écarteur de danger*
- adhésif réfléchissant à coller sur le cadre, les gardes-boue, la tige de selle, le guidon, etc.
- brassard réfléchissant

Portez les équipements recommandés, ils accroissent votre visibilité à vélo.

catadioptr (réflecteur) rouge

écarteur de danger*

feu

gilet haute visibilité*

pincettes à vélo réfléchissantes*

réflecteur orange

* Produits disponibles dans la Boutique FUB, bon de commande sur www.fubicy.org

Quel que soit votre choix, préférez un matériel de bonne qualité, à la fois solide et efficace !